



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE
AVAL

N° 20211013 -10

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 18
- votants = 18

L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à BRETENOUX, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 04 octobre 2021

Présents : 18

AYROLES Francis, ARAQUE Fausto, BES Didier, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, JAUZAC Catherine, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, PEYRICAL René, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents dont excusés : 4

AUBRUN Jeannine, BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, FOUCHE Jean-Claude.

OBJET : Sollicitation Partenaires financiers – année 2022 Aménagement du marais de Bonnefont Budget Annexe

Considérant que le Marais de Bonnefont classé Réserve Naturelle Régionale, bénéficie d'un programme d'accompagnement, formalisé par un plan de gestion,

Considérant que chaque année, un programme conforme audit plan de gestion est établi et transmis à la Région Occitanie et à l'Agence de l'Eau pour solliciter des financements,

Considérant que conformément aux statuts du syndicat, seule à la Communauté de Communes CAUsses et VAllée de la DORdogne (CAUVALDOR) finance ce budget pour la part résiduelle

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité, valide le plan de financement suivant sous réserve de validation par la CC CAUVALDOR :

- Pour le fonctionnement : la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour une aide à hauteur de 80 % du montant de la programmation, la Communauté de Communes CAUVALDOR prenant en charge les 20 % restant ;

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

Berger
Levraut

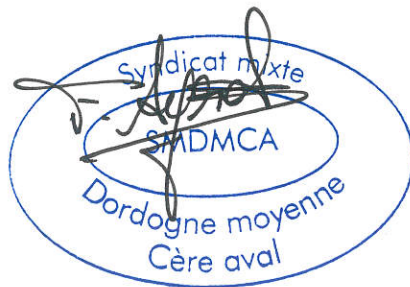
ID : 046-200092138-20211013-2021101310-DE

- Pour l'investissement : la Région Occitanie pour une aide à hauteur de 80 % du montant de la programmation en investissement, la Communauté de Communes CAUVALDOR prenant en charge les 20 % restant.

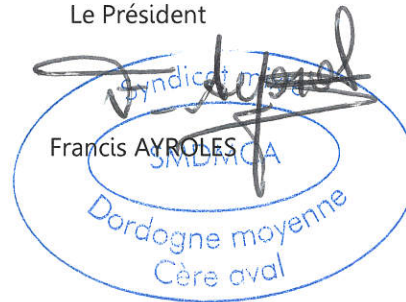
Publié et notifié le

18 OCT. 2021

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.